



Modalités d'inscription

SAISON 2021- 2022

IMPORTANT : L'INSCRIPTION DES MINEURS N'EST RÉALISÉE OBLIGATOIREMENT QU'EN PRÉSENCE DES PARENTS OU TUTEURS

Produire

- ❖ – 16 ans : photocopie du livret de famille (partie concernant le licencié)
+ 18 : photocopie carte identité recto verso ou carte de séjour recto verso
- ❖ la demande de licence remplie y compris le certificat médical et le choix de l'assurance fédérale (partie à remplir obligatoirement même si vous refusez l'assurance fédérale) .
Dans le cas où vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance fédérale, produire un certificat de votre assureur attestant que le futur licencié est assuré pour la pratique du basket-ball en compétition.

ATTENTION SEULES LES DEMANDES DE LICENCES ASSORTIES DU CERTIFICAT MEDICAL SERONT PRISES EN COMPTE

- ❖ La fiche de renseignements complétée, y compris la partie relative au règlement intérieur
- ❖ La cotisation (licence et assurances comprises):

	ANNEES NAISSANCE	COTISATION +ASSURANCE A + LICENCE FFBB €	COTISATION +ASSURANCE B + LICENCE FFBB € (1) (2)
SENIOR M et F	2001et avant	205	215
U 20	2004,2003,2002,	205	215
U 17	2006,2005	205	
U 15	2008 ,2007	205	
U 13	2010,2009	205	
U 11, U10,	2012,2011	185	
U9, U8, U7	2013,2014,2015,2016,2017	175	

(1) : sous conditions indemnités journalières en cas d'arrêt de travail.

(2) : avec option d'assurance C ajouter 0,50€.

Possibilité de paiement par chèques en trois (3) fois avec obligation de paiement de l'intégralité de la cotisation avant le 31 décembre 2021.

Pour les paiements en espèces : versement de la totalité des droits d'inscription lors de l'inscription.

POUR LES MUTATIONS ET LES LICENCES « ETRANGERS » ADRESSEZ VOUS AUX RESPONSABLES (modalités particulières demandées par la FFBB).

T.S.V.P

AVERTISSEMENTS :

AUCUNE LICENCE NE SERA ETABLIE SUR DOSSIER INCOMPLET (si paiement en trois fois uniquement par chèque, joindre au dossier les chèques correspondants, avec :

- la date d'encaissement souhaitée, (avant le 31 décembre 2021), les chèques sont encaissés le 1^{er} et le 15 de chaque mois.
- le nom du licencié **et du représentant légal**, notifiés au dos du chèque.

AUCUN REMBOURSEMENT NE POURA ÊTRE DEMANDE APRES LA SAISIE INFORMATIQUE SUR LE LOGICIEL FÉDÉRAL DE DEMANDE DE LICENCE, ET CE, QUELQUE SOIT LE MOTIF.

Matériel :

Se munir **obligatoirement** d'un ballon:

- U 10 : taille 5
- U 13 : taille 6
- U 15, U17, U20, seniors masculins : taille 7,
- Féminines au delà de U 13 : taille 6
- 2 T-shirts (1clair, 1 foncé ou un maillot réversible)

!\$\$\$

La section basket de l'AMICALE SPORTIVE D'EVRY fonctionne sur le principe du bénévolat. Les dirigeants et les éducateurs sont tous bénévoles.

Seuls des entraîneurs diplômés d'état ou les entraîneurs diplômés d'un Certificat de qualification Professionnelle (CQP) peuvent être salariés par le club.

Pour fonctionner dans les meilleures conditions possibles, et dans l'intérêt des licenciés il est indispensable, que des bénévoles viennent nous rejoindre soit au sein du bureau de section ou prendre la responsabilité d'une équipe, soit pour donner « un simple coup de main » pour l'organisation des rencontres ou des diverses manifestations, soit pour entraîner ou accompagner des équipes jeunes.

En effet pour une rencontre de basket ball il faut :

- *un marqueur (tenue de la feuille de marque)*
- *un chronométrateur*
- *un responsable de l'organisation*
- *deux arbitres.*

Ces personnes doivent être licenciées.

Le club s'engage à licencier gratuitement (licence dirigeant) les personnes qui souhaitent apporter une aide au club au sein du bureau ou pour la tenue des tables, pour être correspondant d'une équipe de jeunes ou qui suivront une formation .d' Officiel de Table de Marque

Le club s'engage à licencier gratuitement (licence joueur) les entraîneurs et éducateurs, les personnes qui suivront les formations d'arbitre.

Le club prend en charge les coûts des formations de dirigeant, d'entraîneur, d'arbitre et d'Officiel de table de Marque.

Pour tout renseignement veuillez contacter un dirigeant.